

Mercredi 30 novembre 2022

## Lancement de l'Assemblée citoyenne de la Ville de Rouen

**Suite à l'Avis Citoyen rendu par la Convention citoyenne de Rouen au printemps dernier, la Ville de Rouen accueille la soirée de lancement de l'Assemblée citoyenne le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022. Résultat de la mise en œuvre de l'ambitieuse politique de démocratie participative de la Ville de Rouen, l'Assemblée citoyenne a pour objectif de se concentrer sur la ville de demain, et sur les questions de son adaptation face aux enjeux climatiques. Ses 55 membres émettent des propositions et participent à l'élaboration du budget participatif chaque année.**

**Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, et Laura SLIMANI, Adjointe en charge de la démocratie participative :** « *A Rouen, nous croyons à la nécessité de faire participer les citoyens à la vie publique, tout au long du mandat. De nouvelles étapes ont été franchies : ateliers de quartiers, budget participatif citoyen, Convention citoyenne, droit d'Initiative Citoyenne Locale... et Assemblée citoyenne. L'Assemblée citoyenne est un outil de démocratie participative et de co-élaboration des politiques publiques unique, regroupant 55 membres, qui traite de questions d'actualité, formule des propositions, participe à l'élaboration du budget participatif, et suit la mise en œuvre des projets retenus dans le cadre de la Convention citoyenne. A Rouen, la nouvelle stratégie de démocratie et de participation citoyenne est une des plus ambitieuses de France. Nous construisons pas à pas une nouvelle approche de la relation entre la ville et les habitants avec des outils qui permettent de s'adapter aux sujets et aux divers niveaux, selon les capacités d'implication de la population. Nous remercions chaleureusement les rouennais et les rouennaises qui se sont portés volontaires pour participer. »*

Les citoyen.ne.s souhaitent être plus écouté.e.s et mieux entendu.e.s. Ils souhaitent fournir leur avis et participer à l'action publique. La Ville est le territoire de proximité idéal pour expérimenter de nouveaux schémas de démocratie locale dans lesquels la citoyenneté de chacun.e peut se construire, s'exprimer et se renforcer.

Fort d'une Convention citoyenne ayant ouvert la voie à ces nouvelles formes de participation, la Ville de Rouen a souhaité prolonger cette démarche et met en place une Assemblée citoyenne pour une élaboration partagée des politiques publiques.

Elle permettra d'ancrer la Ville dans le débat citoyen et de faire le lien entre l'intelligence collective citoyenne et la décision publique. En contribuant à une plus grande transparence, elle constitue un facteur déterminant de l'adhésion citoyenne

L'Assemblée citoyenne a pour objectifs de :

- Suivre et évaluer la mise en œuvre des propositions de la Convention citoyenne retenues par le Conseil Municipal, en lien avec les services de la Ville et de la Métropole ;
- Porter la voix des initiatives citoyennes sur la Ville auprès des élus du Conseil Municipal ;
- Prendre part directement à la fabrique de la décision publique à travers la proposition de vœux et délibérations dont les élu.e.s du Conseil Municipal pourront se saisir s'ils le souhaitent ;

- Emettre un avis à la demande de la Municipalité sur des sujets précis qui concernent l'actualité de la Ville ou bien sur des sujets plus prospectifs ;
- Participer à l'évaluation des politiques publiques municipales ;
- Contribuer au portage du budget participatif : dès 2022, donner un avis sur les projets préalablement à leur sélection et accompagner les porteurs de projets ; à partir de 2023, participer également à la définition du contenu de l'appel à projets et à le faire connaître.

Cette assemblée est composée symboliquement d'autant de membres que le Conseil Municipal, c'est-à-dire, de 55 membres à parité et sélectionnés comme suit :

- 14 citoyen.ne.s déjà volontaires, issus de la Convention Citoyenne ;
- 30 citoyen.ne.s volontaires, de plus de 16 ans, habitant à Rouen, recrutés via un formulaire présent sur le site internet, les réseaux sociaux de la Ville et proposé lors des ateliers de quartiers. En fonction du nombre de volontaires, une sélection par tirage au sort sera envisagée afin de respecter ce nombre de 30 ;
- 11 habitant.e.s de Rouen tiré.es au sort sur la liste électorale. Les personnes tirées au sort seront invitées à intégrer l'Assemblée citoyenne tout en conservant le choix de leur acceptation.

Les membres travaillent sur les risques sanitaires et technologiques du territoire. Ils portent la voix des citoyens par le Droit d'initiative citoyenne. Ils auditionnent des agent.e.s, des expert.e.s extérieur.e.s. Ils émettent des propositions et participent à l'élaboration du budget participatif chaque année. Ils se réunissent 1 fois tous les 2 mois dans le cadre de groupes thématiques.